

93B1764

25 JUIL. 2006

A7485

GARY - JAUSSAUD ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 50 000 Euros
Siège social : 4, allée Pierre Delarue Nouvellière
91400 ORSAY
392 437 356 RCS EVRY

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 JUIN 2006

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

La société ORREX SUD représentée par Monsieur RIVALTA CHRISTIAN, démissionne de son poste en début de séance afin d'éviter le cumul de mandat pour Monsieur RIVALTA, et souhaite ne pas participer au vote des résolutions qui suivent.

Monsieur LABOURDETTE JEAN CHRISTOPHE, a démissionné par lettre du 23/06/2006 de son poste d'administrateur, et souhaite ne pas participer au vote des résolutions qui suivent.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT
LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

La candidature de Monsieur RIVALTA Christian aux fonctions de Président du Conseil d'administration est soumise au vote des administrateurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité Monsieur RIVALTA Christian, Président du Conseil d'administration en remplacement de Messieurs JAUSSAUD Olivier et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'assemblée générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur RIVALTA exercera en outre les fonctions de Directeur Général.

En cette qualité, Monsieur RIVALTA Christian jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de

ch

ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

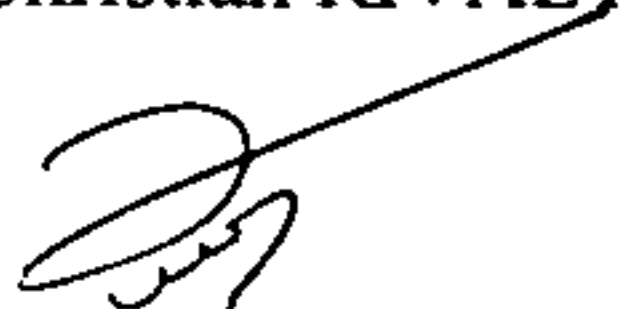
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, cette résolution.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur RIVALTA Christian expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à LABOURDETTE JEAN CHRISTOPHE.

Sur la proposition de Monsieur RIVALTA Christian, et après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, cette résolution.

Certifié conforme
Le Président Directeur Général
Christian RIVALTA



GARY - JAUSSAUD ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 50 000 Euros
Siège social : 4, allée Pierre Delarue Nouvellière
91400 ORSAY
392 437 356 RCS EVRY

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2006

TROISIEME RESOLUTION BIS

L'Assemblée Générale renouvelle les fonctions d'administrateur de Monsieur Bruno GARY.

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix, 176 voix ayant voté pour, 1.900 voix ayant voté contre, 303 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION TER

L'Assemblée Générale renouvelle les fonctions d'administrateur de Monsieur Olivier JAUSSAUD.

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix, 176 voix ayant voté pour, 1.900 voix ayant voté contre, 303 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition d'un actionnaire qui en a fait la demande dans les formes prescrites par la loi sur les sociétés commerciales, nomme en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices, Monsieur LASALLE Guy demeurant Impasse du Courlis 34300 AGDE.

Monsieur LASALLE Guy précise qu'il n'est pas propriétaire d'actions, mais s'engage soit à acquérir le nombre d'actions requises, soit à bénéficier d'un prêt de consommation, dans le délai de trois mois à partir du jour de sa nomination (Article L. 225-25).

Le motif de cette résolution est constitué par la volonté d'accroître le Conseil d'Administration de la compétence de nouveaux experts comptables et commissaires et permettre aux actionnaires de CECOSUD et SUD INFORMATIQUE de mieux appréhender la vie sociale de la Société.



Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.900 voix ayant voté pour, 176 voix ayant voté contre, 303 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition d'un actionnaire qui en a fait la demande dans les formes prescrites par la loi sur les sociétés commerciales, nomme en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices, Monsieur BELMONTE Alfred demeurant 16 Chemin de l'Ange Gardien 34300 AGDE.

Monsieur BELMONTE Alfred précise qu'il n'est pas propriétaire d'actions, mais s'engage soit à acquérir le nombre d'actions requises, soit à bénéficier d'un prêt de consommation, dans le délai de trois mois à partir du jour de sa nomination (Article L. 225-25).

Le motif de cette résolution est constitué par la volonté d'accroître le Conseil d'Administration de la compétence de nouveaux experts comptables et commissaires et permettre aux actionnaires de CECOSUD et SUD INFORMATIQUE de mieux appréhender la vie sociale de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.900 voix ayant voté pour, 176 voix ayant voté contre, 303 voix s'étant abstenues.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition d'un actionnaire qui en a fait la demande dans les formes prescrites par la loi sur les sociétés commerciales, nomme en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices, Monsieur RIVALTA Christian demeurant 51 Chemin de Janin 34300 AGDE.

Le motif de cette résolution est constitué par la volonté d'accroître le Conseil d'Administration de la compétence de nouveaux experts comptables et commissaires et permettre aux actionnaires de CECOSUD et SUD INFORMATIQUE de mieux appréhender la vie sociale de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.900 voix ayant voté pour, 176 voix ayant voté contre, 303 voix s'étant abstenues.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ch

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le Cabinet GENERALE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Bertrand MIQUEL, en qualité de suppléant.

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix, 479 voix ayant voté pour, 1.900 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la Société SAS HARDTMEYER-HUC, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Jean-Pierre COQ, en qualité de suppléant.

Cette résolution est ^{adoptée} ~~rejetée~~ à la majorité des voix, 2.203 voix ayant voté pour, 176 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président Directeur Général
Christian RIVALTA

